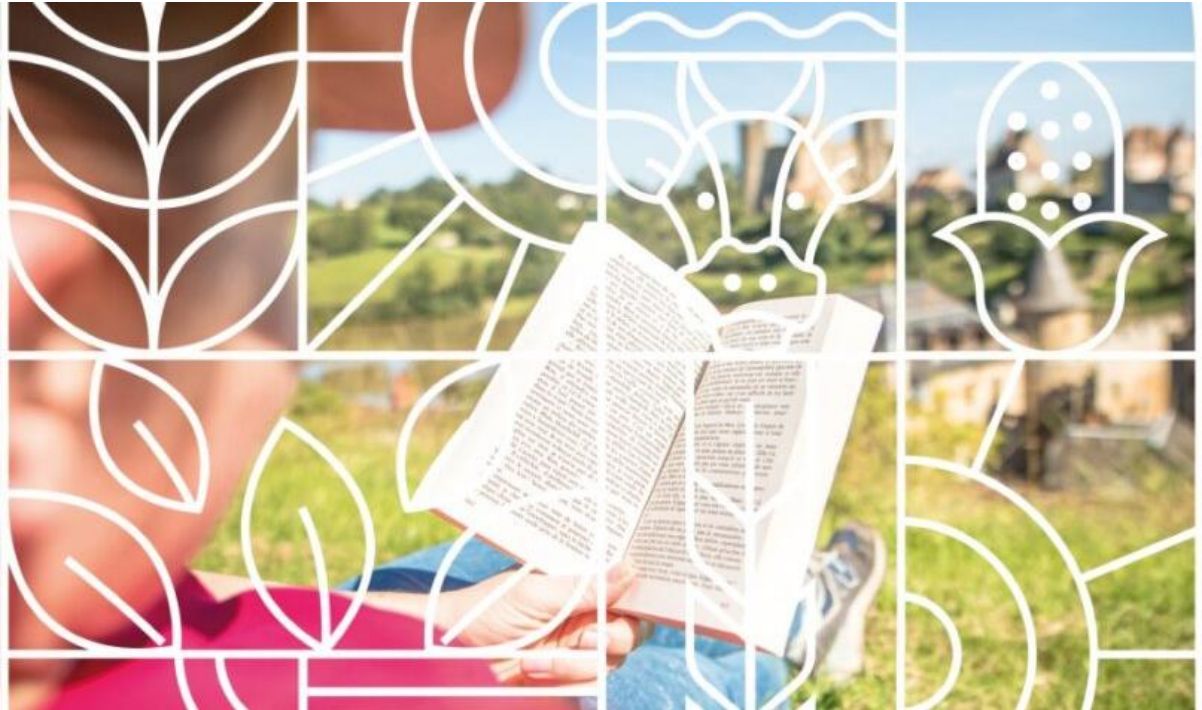




**BOCAGE
BOURBONNAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Appel à candidatures

Paysage(s) du Bocage

Résidence artistique de territoire – 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.ccbb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT





**BOCAGE
BOURBONNAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



SOMMAIRE

TERRITOIRE DU BOCAGE BOURBONNAIS

CONTEXTE

CADRE DU PROJET

MODALITES

CANDIDATURE

CALENDRIER ET INFOS PRATIQUES

CONTACT

FORMULAIRE ADMINISTRATIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.ccbb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT





Territoire du Bocage Bourbonnais

Présentation

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais (CCBB) s'inscrit pleinement dans un paysage rural, avec ses 14 000 habitants pour 25 communes sur 735 km². Deux bourgs-centres structurent le territoire communautaire : les communes de Le Montet-Tronget et la ville de Bourbon l'Archambault, station thermale. Sur les 25 communes, seules celles de Saint-Menoux, Buxières-les-Mines et Bourbon l'Archambault comptent plus de 1 000 habitants.

Comme l'ensemble du Département de l'Allier, le territoire du Bocage Bourbonnais est fortement impacté par le vieillissement de la population et la précarité sociale y est prégnante. Les problématiques de mobilité et le faible niveau de vie font partie des principales difficultés auxquelles sont confrontés les habitants.

Le Bocage bourbonnais et les dynamiques existantes sur son territoire se caractérisent par de grands marqueurs :

- Un riche patrimoine naturel en partie préservé : haies, mares, cours d'eau, sources et eaux thermales, faune et flore vernaculaires, rivière Allier, forêts ;
- Un patrimoine bâti d'exception, intimement lié à l'histoire locale : édifices du Moyen-Âge - dont de nombreuses églises romanes et le Château des Ducs de Bourbon, châteaux, patrimoine industriel datant de l'exploitation des mines de charbon, pagode bouddhiste ;
- Un territoire d'accueil qui a recueilli des vagues successives de nouveaux habitants : travailleurs du charbon, réfugiés d'Indochine et d'Algérie, retraités originaires des pays du Nord de l'Europe, agriculteurs, néoruraux, ... Et qui atteint aujourd'hui l'équilibre démographique grâce aux nouvelles installations qui suivent un flux constant.
- Des filières d'excellence tournées vers la qualité :
 - Terre d'élevage
 - Industries de pointe reconnues au niveau mondial
 - Thermalisme, tourisme et bien-être
 - Présence d'entreprise, de tous secteurs, engagées dans des démarches bio-écologiques
 - Une vie associative dynamique avec plus de 300 associations et l'organisation d'événements tout au long de l'année (Bocage Festif)

La collectivité a fait de son identité rurale et de ses marqueurs forts, un réel atout pour le développement de son territoire.

BOCAGE NATURE

BOCAGE BIEN-ETRE

BOCAGE SAVOIR-FAIRE

BOCAGE INSOLITE

BOCAGE HISTORIQUE

BOCAGE FESTIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

T. : 04 70 67 11 89 – M. : contact@ccbb.fr - www.ccbb.fr

1 place de l'Hôtel de Ville 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT





Contexte

Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

En 2020, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a imaginé, en concertation avec les habitants, son projet de territoire pour les années à venir. Grâce à cette démarche participative, ce sont les besoins du territoire et de ses habitants qui ont pu être mis en évidence et notamment en matière de culture. Constatant la richesse du bocage, la Communauté de Communes a naturellement souhaité mettre en œuvre une vraie stratégie d'accès à la culture pour tous.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) repose sur 3 piliers fondamentaux :

- Pratiquer (atelier)
- Rencontrer (œuvre, artiste, processus de création)
- Acquérir (connaissances, compétences)

Rappel des champs de l'éducation artistique et culturelle :

- Arts (spectacle vivant, arts visuels, arts plastiques...)
- Patrimoine, archive, archéologie, architecture, histoire de l'art
- Culture scientifique
- Lecture, littérature
- Journalisme, éducation aux médias
- Cinéma, audiovisuel
- Musique

Résidence artistique de territoire

La CCBB souhaite amorcer sa démarche d'éducation artistique et culturelle en proposant une résidence artistique de territoire. Ce premier projet artistique permettra de faire connaître le dispositif CTEAC, et de réunir des habitants et acteurs du Bocage autour d'un trait important du Bocage : son patrimoine naturel remarquable.

Les artistes devront explorer le territoire et ses spécificités en ayant comme fil conducteur l'environnement bocager. Par le questionnement des habitants dans le cadre de leur démarche artistique, ils chercheront à en révéler la richesse à travers à la fois une approche sensible et responsable de l'environnement.



Cadre du projet

Au cœur de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais, les paysages de bocage et les étendues boisées se dressent comme des emblèmes, façonnant l'identité naturelle de ce territoire. Les forêts, en particulier, jouent un rôle prépondérant, occupant une superficie totale de 9 023 hectares, soit 12% de la surface globale de la communauté. Ces espaces boisés, non seulement offrent un refuge à une multitude d'espèces, mais également contribuent à la préservation des équilibres écologiques locaux.

Les artistes devront aller à la rencontre des habitants, découvrir les acteurs culturels et imaginer avec et pour eux, une création artistique inspirée des paysages du Bocage, de ses espaces, et pourquoi pas de son environnement sonore...

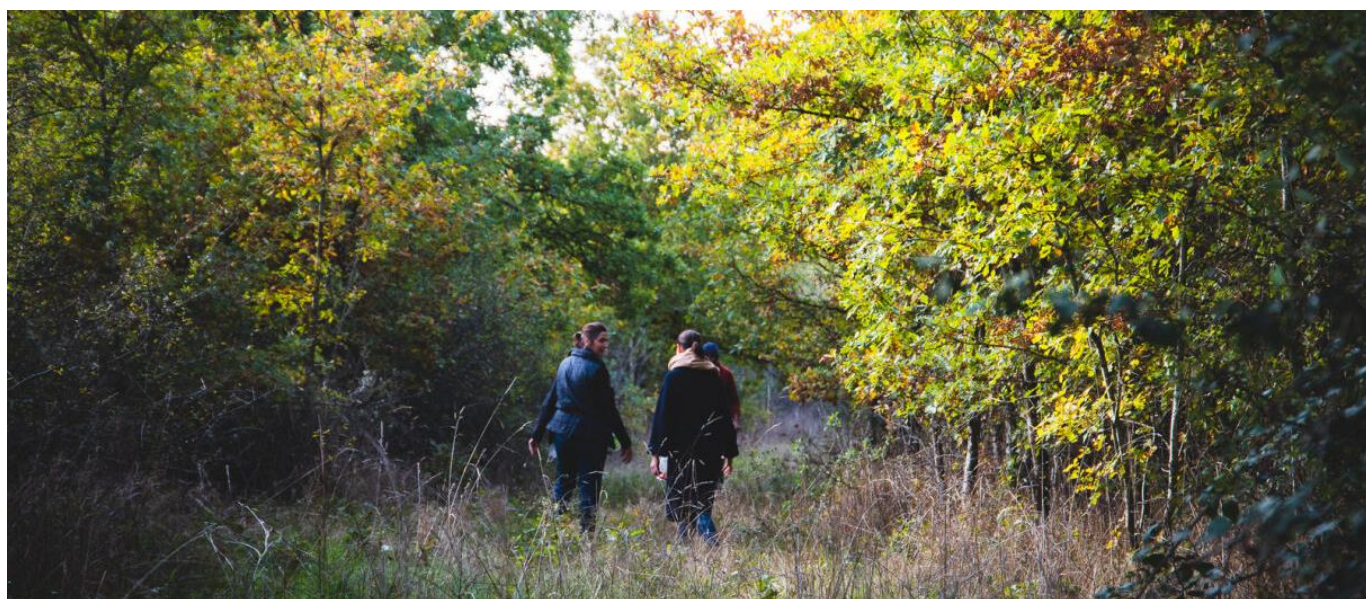
Les artistes devront prévoir des temps de création en prenant en compte les perceptions, représentations et affects des habitants, des temps de pratique... Ils devront également prévoir une mise en récit (trace) de toute la période de résidence.

Calendrier proposé

Entre mai et juin : Phase introductive du projet et période d'échanges entre les artistes, les acteurs du territoire et le service culture. Définition du calendrier et signature des engagements réciproques.

Juin à septembre : Phase de création, mise en œuvre d'actions culturelles avec des publics variés (centres de loisirs, établissements médico-sociaux, établissements scolaires, présence sur des événements ou des lieux de rendez-vous comme les marchés...)

Octobre : Finalisation et restitution du projet final en pleine nature





Modalités

Période souhaitée

Entre mai et octobre 2024, avec une sortie de résidence à prévoir à l'automne.

Lieu de résidence

Territoire intercommunal (25 communes rurales)

Budget

- Enveloppe artistique : 10 000 € comprenant la rémunération des artistes pour l'ensemble de leur travail (réunion, création, préparation, actions culturelles) et les achats de matériel
- Enveloppe défraiement : à affiner en fonctions des besoins (hébergement, déplacements...)

Cette résidence artistique est prise en charge par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais dans le cadre de la CTEAC, dont les partenaires sont : La DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Allier, l'Education Nationale et la CAF de l'Allier.

Autorisations

La Communauté de Communes souhaite réaliser un suivi de résidence avec des reportages photos et vidéos, pour une diffusion via ses différents canaux de communication. Les artistes retenus devront signer un contrat de cession de droit à l'image.

Candidature

Composition du dossier de candidature

- Une présentation des artistes (CV, porte-folios ...)
- Projet artistique envisagé en regard de la thématique
- Une lettre de motivation
- Le calendrier du séjour en résidence
- Un budget prévisionnel
- Présentation de projets EAC déjà menés avec leurs bilans
- Fiche de renseignements administratifs

Critères de sélection

- Pluridisciplinarité / innovation
- Rayonnement territorial et démarche collaborative
- Disponibilité dans la période souhaitée
- Impact environnemental (transports, modes opératoires, ...)
- Expérience de projets EAC exigée
- Diversité des actions culturelles
- Mixité des publics
- Artistes ayant déjà travaillé ensemble



Calendrier / infos pratiques

Diffusion de l'appel à projet : du 8 mars au 8 avril 2024 (1 mois)

Retour des candidatures : au plus tard le 8 avril 2024

Par voie postale :

Communauté de Communes Bocage Bourbonnais
Service culture
1 Place de l'Hôtel de Ville
03160 Bourbon l'Archambault

Par mail : g.saulzet@ccbb.fr / c.chassin@ccbb.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Aucun dossier (tout ou partie) ne sera restitué.

Audition : Courant avril

Réponse aux candidats : Fin avril

Contact

Gabrielle Saulzet

Projets numériques et culturels – coordinatrice CTEAC

Tel : 07 65 16 05 18

Mail : g.saulzet@ccbb.fr

Communauté de Communes Bocage Bourbonnais

04 70 67 11 89

contact@ccbb.fr



Formulaire administratif

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Nationalité :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse complète :

Numéro SIREN/SIRET :

Numéro RNA ou celui du récépissé en préfecture :

Numéro Agessa ou Maison des artistes :

Numéro de sécurité sociale :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Réseaux sociaux :

